Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

DOTM
Campagne de prospection minière par échantillonnage géochimique de sol sur le PER n° 17/2016 dit de "Coulor"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : CME

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Nicolas OSTORERO

RCS / SIRET : 381 151 760 00034 | Forme juridique : SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
28. Exploitation minière	Ouverture [...] en Guyane, de travaux de recherche exécutés, à terre, sans utilisation directe de l'énergie mécanique fournie par l'action d'une machine.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La campagne de prospection minière consistera au **prélèvement d'environ 1 350 échantillons géochimiques de sol**, à la tarière manuelle, selon une maille rectangulaire de 40x400 à 40x200 m. La zone d'échantillonnage est circonscrite dans le quartier Est du PER Coulor et couvre une surface de 1 446 hectares. Les échantillons seront analysés pour l'or par le laboratoire certifié FILAB AMSUD.
La réalisation de cette campagne nécessitera l'intervention sur le terrain de 4 employés de la CME dont un géologue responsable du projet. La durée de la campagne est estimée à près de 4 mois.
Les prélèvements de sol seront réalisés, tous les 40 m, le long de layons orientés Nord-Sud espacés de 400 à 200 m. Le linéaire total de layons programmés est de 52 280 m. Le volume total de sol excavé sera d'environ 3,9 m^3. Le poids total des échantillons géochimiques prélevés et analysés est estimé à 2 700 kg.

Aucune déforestation ne sera nécessaire. Un camp provisoire sera installé sur une zone déjà déforestée. Les prélèvements d'échantillons de sol seront réalisés manuellement en évitant la dégradation des végétaux.
Hormis la logistique héliportée, aucun véhicule motorisé ne sera employé dans le périmètre du PER Coulor.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Depuis sa création en 1991, la CME a financé son développement majoritairement en fonds propres, en réinvestissant chaque année une partie de ses bénéfices. Aujourd'hui, elle concentre ses efforts sur la **valorisation de ses projets miniers**.

La CME souhaite réaliser un programme d'échantillonnage de type géochimie sol. **L'objectif est de mettre en évidence les anomalies géochimiques superficielles en relation avec la minéralisation aurifère primaire source des gisements alluvionnaires exploités dans les AEX « Coulor ».**

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Prélèvement de 1 350 échantillons géochimiques de sol selon une maille rectangulaire de 40x400 à 40x200 m. Les échantillons seront prélevés à la tarière manuelle et de façon régulière, tous les 40 m, le long de layons de direction Nord-Sud espacés de 400 à 200 m. Au total, environ 52 km de layons seront arpentés par l'équipe d'échantillonnage pour couvrir une superficie d'environ 1 446 hectares. Les échantillons seront analysés pour l'or par le laboratoire certifié FILAB AMSUD localisé à Paramaribo au Suriname.

Les échantillons de sol, d'une masse unitaire d'environ 2 kg, seront prélevés entre 0,3 et 1,2 m de profondeur à l'aide, d'une tarière manuelle de 7 cm de diamètre, d'une pioche ou d'un marteau de géologue. Ces échantillons seront portés en sac à dos jusqu'au camp provisoire. Aucun engin motorisé ne sera employé pour l'échantillonnage qui sera entièrement réalisé à pieds. Le volume total de sol excavé sera d'environ 3,9 m^3. La masse totale des échantillons géochimiques prélevés et analysés est estimée à 2 700 kg.

La campagne nécessitera l'intervention de 4 employés de la CME sur le terrain : 1 géologue responsable du projet, 2 manœuvres échantillonneurs, 1 gardien-cuisinier. La durée de la campagne est estimée à 95 jours ouvrés, soit environ 4 mois sur le terrain.
L'installation d'un camp léger provisoire, pour 5 personnes maximum, est prévue sur une ancienne piste minière déjà déforestée. Le camp sera équipé d'un groupe électrogène, d'un congélateur, d'un poste informatique, et des moyens nécessaires aux premiers soins et à l'appel des secours.
Les besoins en eau du personnel (toilette, alimentation, hydratation) sont estimés à 23 m^3 pour toute la durée de la campagne. Environ 440 L de gazole et 7 L d'huile moteur seront consommés pour le fonctionnement du groupe électrogène.

La logistique, le transport et le ravitaillement du personnel seront assurés par hélicoptère.

Aucune déforestation ne sera nécessaire. Le camp provisoire sera installé sur une zone déjà déforestée. Les prélèvements de sol seront réalisés manuellement en évitant la dégradation des végétaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La géochimie sol est une méthode classique éprouvée depuis plusieurs dizaines d'années, qui permet d'optimiser les dépenses d'exploration avec un impact environnemental très faible. Cette méthode consiste à prélever régulièrement des échantillons de sol, d'un poids d'environ 2 kg, le long de layons dont l'orientation est choisie perpendiculairement aux structures géologiques favorables. Les layons sont espacés régulièrement de façon à obtenir une maille d'échantillonnage régulière couvrant la zone à explorer. L'arpentage des layons est réalisé à l'aide d'un GPS et d'un compas magnétique. Les échantillons sont ensuite analysés en laboratoire, par pyro-analyse pour l'or.
Les échantillons de sol seront prélevés à l'aide d'une tarière manuelle, entre 30 et 120 cm de profondeur, après avoir déblayé la couche de sol humique. Le sol prélevé est versé dans un sac plastique prénuméroté avec un ticket en tyvek portant le même numéro d'identification. Le sac est fermé hermétiquement avec un collier de serrage.

Les coordonnées de chaque prélèvement de sol seront relevées avec un GPS et recopiées sur fiche papier. Chaque échantillonnage est décrit en détail sur une fiche de terrain.

La campagne de prospection est programmée en 2 phases, afin de permettre la rotation du personnel et l'optimisation de la maille d'échantillonnage géochimique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

DOTM (Déclaration d'Ouverture de Travaux Miniers) selon le décret n°2006-649 du 2 juin 2006

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie officielle du PER Coulor	113 km²
Superficie de la zone de travaux par échantillonnage	1 446 ha
Nombre d'échantillons programmés	1 350 échantillons
Linéaire total de layons d'échantillonnage	52 280 m
Volume total de sol excavé	3,9 m³
Masse totale des échantillons programmés	2 700 kg
Profondeur maximale d'échantillonnage	1,2 m
Surface déforestée (aucune déforestation pour ce projet)	0,00 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Permis Exclusif de Recherches n° 17/2016 dit "Permis Coulor"

Commune de Mana

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _

Pour *les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ : **Long.** ° ' '' **Lat.** ° ' ''

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _

Communes traversées :

Au centre du territoire de la commune de Mana, à environ, 140 km à l'Ouest de Cayenne, 70 km au Sud-Est de Saint-Laurent-du-Maroni et 110 km à l'Ouest de Kourou.

Pour les coordonnées du projet, voir cartes en annexe.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La zone de travaux est située dans le territoire de la commune de Mana **à plus de 60 km du littoral atlantique**. La commune de Mana est partiellement couverte par un Plan de Prévention du Risque Inondation, mais la zone de travaux n'est pas concernée.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Mana est partiellement couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé, mais **la zone de travaux n'est pas concernée par ce PPRN**.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Projet réalisé en partie sur des zones d'orpaillage clandestin (zones partiellement déforestées et sols décapés depuis plusieurs années).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Bassin versant du fleuve La Mana (la zone de travaux est circonscrite dans le bassin versant de la Rivière Kokioko tributaire du fleuve La Mana).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	De l'eau sera nécessaire pour les besoins du personnel sur le camp et en forêt. L'eau de pluie sera collectée pour l'alimentation en eau potable. Elle sera désinfectée et conservée temporairement au moyen de pastilles de purification. Les eaux de lavage et de toilette proviendront également de la récupération des eaux pluviales sur les bâches du toit du camp. En cas de nécessité, de l'eau sera prélevée dans une crique pour venir en complément. Les besoins en eau sont estimés à environ 50 litres / personne / jour. Il est prévu une population maximum de 5 personnes sur le camp en phase de travaux d'échantillonnage. La consommation d'eau totale prévisible est donc de l'ordre de 250 litres par jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les techniques de prélèvement de sol sont très succinctes et ne nécessitent aucune ressource en eau. Les trous d'échantillonnage, du fait de leurs petites dimensions (7 cm de diamètre et 1,2 m de profondeur au maximum), n'atteindront pas les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Projet entraînant une perturbation faible et temporaire des milieux naturels et des dégradations de très faibles importances. Ce projet est localisé dans une zone impactée par l'orpaillage clandestin. Aucune déforestation ne sera nécessaire. Le camp provisoire sera installé sur une zone déjà déforestée. Les prélèvements de sol seront réalisés manuellement en évitant la dégradation des végétaux. Aucun véhicule motorisé ne sera employé dans la zone de travaux, hormis l'hélicoptère indispensable à la logistique et au ravitaillement. Chasse et pêche strictement ineterdites aux employés du projet dans la zone de travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Aucune déforestation ne sera nécessaire. Le camp provisoire sera installé sur une zone déjà déforestée. Les prélèvements de sol seront réalisés manuellement en évitant la dégradation des végétaux.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Absence de PPRT sur la commune de Mana.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Les rivières et criques traversant le PER Coulor peuvent occasionnellement déborder de leur lit, pour inonder leur plaine alluviale. Le futur camp provisoire pour la campagne d'échantillonnage sera installé dans la partie très amont d'une petite crique affluente de la Rivière Kokioko. Le risque d'inondation du camp sera donc limité. Les terrains concernés par la campagne d'échantillonnage sont parfois localisés dans les plaines alluviales des criques. Toutefois, l'échantillonnage de sol est une opération rapide qui ne nécessite aucun matériel lourd. En cas d'inondation, il sera donc aisé de sécuriser le personnel et le matériel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☒	☒ ☐	Le projet est concerné par des risques sanitaires par rapport à la qualité des eaux du site et la présence de moustiques vecteurs de maladies (pas de paludisme dans la zone).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet entraine des déplacements : - en voiture dans l'agglomération de Cayenne ; - en hélicoptère entre Cayenne et le PER Coulor.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Utilisation d'un groupe électrogène pour l'alimentation d'un petit congélateur, d'un ordinateur et de l'éclairage du camp provisoire. Matériel aux normes UE et fort éloignement des zones habitées (> 36 km) permettent de garantir un impact très réduit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Faibles vibrations au niveau du groupe électrogène sur le camp provisoire. L'éloignement de la zone de travaux par rapport aux habitations les plus proches (> 36 km) permet d'avoir un impact nul.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Les émissions lumineuses seront limitées au camp provisoire (aucun travail d'échantillonnage ne sera réalisé en période nocturne) et par l'utilisation de lampes à puissance adaptée. Il n'y a aucune intervisibilité entre la zone de travaux et les habitations les plus proches, l'impact est donc nul sur les populations locales.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Emission de gaz d'échappement au niveau des moteurs thermiques à gazole ou kérozène (groupe électrogène, hélicoptère). Matériel aux normes UE.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Cf. ci-dessous.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Rejets d'eaux usées de toilette et de lavage pour le maintient de cinq personnes au maximum sur le camp provisoire. Ces rejets seront effectuées dans un puits minier abandonné (ancien ouvrage clandestin) à l'écart du camp et des cours d'eau naturels. Ces effluents seront faibles en volume, ils seront filtrés par le sol latéritique très épais.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets engendrés par les travaux seront : - Déchets Industriels Spéciaux (DIS) : filtres, huile moteur usagée, chiffons souillés, piles, batterie... évacués vers un centre agréé sur le littoral (ENDEL). - Déchets non dangereux : Ordures Ménagères sur le camp (OM), Déchet d'Emballage Non Dangereux (DEND) : cartons, plastiques, etc.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Possibilité de découverte fortuite de vestiges archéologiques lors de l'arpentage des layons d'échantillonnage. En cas de découverte, la DAC sera immédiatement informée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Stockage des hydrocarbures (carburants et huiles) au camp provisoire sur rétention et en quantités limités : 200 L de gazole et 5 L d'huile moteur maximum.
- Entretien régulier du groupe éléctrogène.
- Évacuation des déchets dangereux (filtres, huiles usagées, etc.) vers une filière adaptée (ENDEL Kourou).
- Aucune déforestation nécessaire. Le camp provisoire sera installé sur une ancienne piste minière déjà déforestée. Les prélèvements de sol seront réalisés manuellement en évitant la dégradation des végétaux.
- Travaux situées dans une zone déjà impactée par l'orpaillage illégal clandestin.
- Prévention immédiate des services de la DAC en cas de découvertes archéologiques.
- Aucun véhicule motorisé employé dans la zone de travaux, hormis l'hélicoptère indispensable à la logistique et au ravitaillement.
- Chasse et pêche strictement interdites aux employés du projet dans la zone de travaux.
- Eclairage adapté et raisonné sur le site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car les travaux d'échantillonnage seront à l'origine d'un impact très réduit sur l'environnement et les mesures mises en place paraissent suffisantes :
- Les travaux sont situés dans une zone dégradée par l'orpaillage clandestin.
- La campagne est réalisée en minimisant au maximum les impacts sur l'environnement (aucune déforestation, aucun véhicule motorisé terrestre, camp provisoire léger, peu de prélèvement dans le milieu naturel, traitement des déchets...).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Matoury le, 10/08/2019

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus